

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 JUILLET 2019**

Délibération : **N° 2019-07- 83**
 OBJET : **SUPPRESSION / CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**
 Nomenclature : **4.2.1**

En exercice : 29 membres
Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absents : 29
Votants : 0

Délibération comportant :
 Annexe : /

Le premier juillet deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-un juin deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Damien CLOUET donne pouvoir à Aurora ROOKE, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

1 - Vu la délibération en date du 26 janvier 2015 créant un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 24,75/35^{ème},

Vu les nécessités de service liées à l'ouverture du Pôle Enfance Solidarités et de la médiathèque,

Il est donc proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2019 :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière technique • Adjoint technique	1 poste à temps non complet (24.75/35 ^{ème})	Filière technique • Adjoint technique	1 poste à temps non complet (26.50/35 ^{ème})	1 ^{er} juillet 2019

2 - Vu la délibération en date du 18 mars 2019 créant un emploi d'adjoint technique à raison de 35 heures hebdomadaires,

Considérant la création d'un service commun informatique dans le cadre du schéma de mutualisation avec la communauté de communes Erdre et Gesvres,

Vu la délibération en date du 1^{er} juillet 2019 approuvant la convention de mise à disposition d'un agent entre la commune de Treillières et la communauté de communes Erdre et Gesvres et définissant les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition.

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20190701-2019-07-83-DE
 Date de télétransmission : 03/07/2019
 Date de réception préfecture : 03/07/2019

Considérant le recrutement d'un agent au service informatique par la communauté de communes Erdre et Gesvres et mis à disposition auprès de la commune de Treillières à compter du 1^{er} juillet 2019,

Il est donc proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2019 :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb
Filière technique • Adjoint technique	1 poste à temps complet

3- Considérant l'engagement de la collectivité dans une politique de prévention des risques professionnels, la mise en place d'un plan d'actions concernant l'amélioration de la qualité de vie au travail avec la mise à jour du document unique,
Considérant qu'un agent s'est porté candidat pour assurer les missions d'assistant de prévention

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2018 créant un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet 28/35^{ème},

Considérant la nécessité de nommer cet agent, assistant de prévention à hauteur de 4h hebdomadaires,

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
Filière technique • Adjoint administratif	1 poste à temps non complet (28/35 ^{ème})	Filière technique • Adjoint administratif	1 poste à temps non complet (32/35 ^{ème})	1 ^{er} juillet 2019

4- Considérant qu'il s'avère nécessaire de recruter temporairement un agent de médiation afin de veiller à la sécurité autour des complexes sportifs et des salles associatives, d'assurer la protection des agents et des utilisateurs et de mener des actions de prévention auprès des perturbateurs.

Cet agent assurera des fonctions d'agent de médiation à temps non complet à hauteur de 10/35^{ème},

L'agent percevra une rémunération fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Il est donc proposé le recrutement d'un agent contractuel en renfort pour une période de 4 mois allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 juillet 2019
Le Maire, Alain ROYER.



Accuse de réception en préfecture
044714402091 20190701-2019-07-83-DE
Date de télétransmission : 03/07/2019
Date de réception préfecture : 03/07/2019